

L'institution , les politiques et l'animation

Entre 1983 et 2022

Lors de mon engagement en 1983, sous l'égide de la Fédération lausannoise des centres de loisirs, la FLCL, où chaque centre de loisirs était géré par une association composée d'un comité, employeur des animatrices et des animateurs, nous disposions d'une grande marge d'autonomie, d'une grande marge de liberté et nous pouvions mettre en exergue notre créativité.

Les projets présentés lors des séances de comité faisaient l'objet de discussions constructives dans un échange basé sur une confiance réciproque et surtout sur une reconnaissance totale de notre travail d'animation et de nos compétences, de notre engagement pour le bon fonctionnement du lieu.

En 1995 lors du passage de la FLCL à la fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, la FASL, les comités d'association ne remplissaient plus le même rôle et devinrent davantage des comités alibis qui ne saisissaient plus très bien leur raison d'être. Les animatrices et les animateurs se retrouvent alors sous la gouvernance de la FASL qui devient leur employeur direct.

Durant environ dix ans, la liberté d'action demeura néanmoins sensiblement identique, si ce n'est que les rapports des projets se firent plus oppressants, un contrôle des horaires plus pointu.

En 2005, lors de la nomination d'un nouveau secrétaire général s'installa davantage de contrôle ainsi qu'un manque de confiance, de reconnaissance et de défense du travail de terrain auprès de la municipalité et des partenaires.

Des rapports justificatifs de la mise sur pied des projets sont exigés et ou de la reconduite de certains d'entre eux et dont les bilans en démontrent la pertinence, sont remis en question. Pour exemple, avec des jeunes fréquentant assidûment le centre socioculturel de la Bourdonnette, des jeunes investis, engagés dans le lieu, une décision prise lors des conseils de maison débouchait en 2002 sur un projet de voyage. Projet réalisé chaque année qui s'en est suivie. Or, dès son arrivée, en 2005 le secrétaire général de la Fondation les remettait en question, les jugeant pas pertinents et nous demandait d'y renoncer.

L'institution , les politiques et l'animation

Après une rencontre avec des jeunes lors d'un conseil de maison, en sa présence, nous avons pu les maintenir durant les six années qui ont suivi sa première intervention.

En 2011, alors que nous faisons part en début d'année, de la destination du séjour prévu aux vacances d'octobre, une demande du secrétaire général de la FASL de supprimer cette activité nous parvenait. Ce que nous ne pouvions accepter, il va de soi, tout étant préparé depuis six bons mois déjà. Aussi, nous avons pu réaliser ce voyage qui fut le dernier.

Afin d'assurer la poursuite dans le temps de ces réalisations et afin de faire valoir leur pertinence, nous avons invité le secrétaire général de la Fondation ainsi que la cheffe de service du dicastère Jeunesse et Loisirs, siégeant au conseil de Fondation, à une présentation du secteur adolescents, démontrant que les voyages faisaient partie intégrante du projet pédagogique.

Pourtant, à l'engagement des deux nouveaux animateurs, suite au départ de mon collègue après 15 ans d'animation partagés, au mien ensuite, puis celui de mon autre collègue, il leur a été demandé de supprimer définitivement cette activité. C'est ainsi que ces projets riches en découvertes en rencontres avec d'autres cultures, ne dit-on pas les voyages forment la jeunesse, prirent fin alors que les personnes nouvellement engagées étaient fort intéressées par la démarche qu'elles estimaient adéquate.

Cet exemple démontre clairement le manque de considération du travail de terrain, et le manque de liberté accordée aux employés, alors que de surcroît notre présentation du secteur adolescents explicitait très précisément la logique de ces voyages avec des objectifs clairement définis et dont les bilans mettaient en exergue avec clairvoyance et honnêteté, ceux totalement atteints et ceux en partie seulement.

En 2012, marquant la fin de mes activités professionnelles, étant toujours en contact avec des centres et des animatrices et des animateurs, je constate une insécurité grandissante, une méfiance s'installer. Une justification toujours plus importante de la raison des animations est sollicitée de la part de la Fondation. La mise à mal de la profession est de rigueur, le rôle du métier étant davantage axé sur la partie administrative, avec une exigence de rapports, de tableaux et de graphiques à remplir, de réflexions redondantes sur la structure à gérer avec les membres des comités qui font état de leur lassitude.

L'institution , les politiques et l'animation

Toute cette énergie perdue au détriment des usagers et de la raison essentielle pour laquelle ce métier est fait, celui d'être en lien avec les gens, de les accueillir et d'être à leur écoute plutôt qu'au bureau, caché derrière l'écran d'un ordinateur... Ces conditions stressantes, ces justifications du travail réalisé répétées, atteignent la santé du personnel et conduisent à une crise alarmante de la structure qui se trouve également face à une volonté de la Ville de municipaliser l'animation socioculturelle, une crainte pour le personnel d'une perte d'indépendance.

Pour marquer leur indignation des membres d'associations, des membres de comités, des habitants des quartiers, des animateurs nouveaux et anciens ont manifesté en décembre 2019 et remis une pétition aux membres du conseil communal lausannois en séance le soir même; pétition demandant à la Ville de Lausanne de mettre un terme à la municipalisation, de cesser une politique de négociation basée *sur un chantage au financement* et de reconnaître un droit à l'autodétermination de la FASL.

Depuis octobre 2021, il semblerait qu'une meilleure gestion ait lieu avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale, ayant refusé le titre de directrice de la FASL qui avait été accordé à l'ancien secrétaire général. Il s'agit ici non seulement d'un titre mais surtout de sa manière de concevoir son rôle au sein de la structure.

La relation employeur/employés se base alors à nouveau, me semble-t-il, sur un rapport de confiance de par sa reconnaissance et sa défense du travail de terrain effectué par les professionnels auprès de la municipalité de Lausanne et des partenaires.

Au travers de cet aperçu vous aurez pu saisir, l'évolution de l'implication des animatrices et des animateurs sur le terrain, entre 1983 et 2005, puisque c'est à partir de 2005 plus spécifiquement, que notre marge de manœuvre, notre autonomie pour s'engager au plus près des besoins exprimés, avec une liberté d'agir en faisant preuve de créativité, ont été remises en question.

Une situation stressante et difficilement acceptable, confrontés à ne plus pouvoir exercer convenablement notre travail, en étant moins présents, occupés à répondre aux exigences de la Fondation, donc moins à l'écoute des besoins des usagers proches de notre environnement, comme ceux de la ville, voire au-delà.

L'institution , les politiques et l'animation

Pour exemple, sous l'égide de la FLCL, l'équipe d'animation en fonction au centre de loisirs des Bergières dans les années 1978, constatant que des musiciens régionaux de musique rock plus spécifiquement, répétant dans leur cave revendiquaient des scènes pour pouvoir s'exprimer et démontrer leurs talents, a organisé des concerts et leur ont offert l'opportunité de se produire dans de bonnes conditions et devant un public, un tremplin en quelque sorte.

Le centre de loisirs des Bergières a ainsi été, durant cette période dite de *Lôzane bouge*, un des premiers lieux à offrir cet espace. En 1981, il réalisa son premier festival, le *Régional Rock*, tandis qu'était né en 1980 un endroit spécialement conçu pour eux, un lieu alternatif la *Dolce Vita*, qui fermera définitivement ses portes quatre ans plus tard.

Pour l'anecdote, toujours en vigueur aujourd'hui le *Régional Rock*, sous l'appellation de *RR festival*, ouvert actuellement à toutes les musiques, et géré par des animatrices et des animateurs et avec l'aval de la Fondation, aura lieu cette année les 18 et 19 novembre dans les locaux de l'Espace 44, anciennement centre de loisirs des Bergières.

Vous aurez compris qu'avec la Fédération lausannoise des centres de loisirs, la collaboration avec les comités des associations composés d'habitants; de jeunes totalement impliqués pour que leur centre puisse remplir pleinement la mission en laquelle ils croyaient, mettaient tout en œuvre pour y parvenir et avaient foi dans le travail réalisé par les professionnels en étant reconnaissants de leur expertise de terrain.

Selon moi, ces comités avaient un sens réel d'exister et les personnes membres de l'association engagés, une raison plus que légitime de s'investir.

Un autre exemple significatif de notre liberté d'action a concerné notre implication pour la réalisation d'un projet avec la Roumanie, à la chute du mur de Berlin en 1989. Pour vérifier la faisabilité du projet d'échange entre de jeunes roumains accueillis à Lausanne et de jeunes suisses accueillis en Roumanie, notre équipe d'animation s'est rendue en janvier 1990 à *Sângeorz-Băi*, ville de Transylvanie parrainée par Lausanne. Projets pleinement réalisés en 1991 et 1992. Une trentaine de roumains, logés chez l'habitant a séjourné à Lausanne durant 10 jours, sous la responsabilité de notre équipe d'animation. L'année suivante nous nous rendions en Roumanie avec une vingtaine de jeunes suisses pour une dizaine de jours également. Un choc dans un sens comme dans l'autre. Succinctement, pour les roumains la

L'institution , les politiques et l'animation

richesse de la Suisse et pour les suisses, la pauvreté de la Roumanie. Un échange on ne peut plus concluant favorisant la découverte de chacune des cultures, l'ouverture à l'autre et l'invitation à la tolérance.

Le passage de la Fédération lausannoise des centres de loisirs à la Fondation pour l'animation socioculturelle a démontré très clairement une atteinte aux libertés d'action des équipes d'animation. Un renforcement du contrôle nettement plus important des animations réalisées et une demande émanant, non seulement des usagers et des habitants ou des constats des professionnels, mais également des politiques en place au détriment parfois des projets programmés.

En imposant des suppressions de projets, tels que les voyages avec les jeunes de la Bourdonnette, précédemment exposé, la Fondation a exprimé sa méfiance à l'égard du travail des professionnels.

Par ailleurs, sa tendance à ne pas reconnaître la spécificité des divers lieux d'animation, et une volonté avec la complicité de la municipalité à uniformiser les actions était manifeste. Ce qui a démontré une méconnaissance non négligeable de la profession.

Un contrôle avec des indicateurs pas adaptés au métier, notamment avec des fichiers informatiques des horaires demandant de préciser quasiment l'occupation du temps pratiquement à cinq minutes près était imposé. Or, l'animation étant mouvante, les animatrices et les animateurs jonglent avec plusieurs actions dans le même temps.

Avec une volonté de vouloir uniformiser les pratiques, la Fondation a nui au bon fonctionnement de chacun des lieux et a mis en péril l'animation proprement dite en la vidant de son sens premier, celui d'être à l'écoute des besoins et d'y répondre au mieux. Cette manière d'agir entra automatiquement en conflit avec la réalité du terrain qui, pour les équipes d'animation consistait et consiste encore et toujours de proposer des projets spécifiquement adaptables à leur environnement, projets qui ne s'accordent pas forcément à un projet politique.

Ce qui occasionna une lassitude de la part des associations, de ses comités et des professionnels et une atteinte à leur santé tant morale que physique entraînant des arrêts maladie et par là même une mise en péril des lieux d'animation.

L'institution , les politiques et l'animation

Pour conclure je relèverai que pour moi, le militantisme est une façon de s'engager tant pour une cause individuelle que pour une cause collective. La notion du militantisme ne concerne pas que l'organisation d'intervention dans les rues et /ou notre présence dans une manifestation collective, même si cela demeure une manière de combattre des mesures imposées par des dirigeants, par des employeurs, par exemple mais concerne aussi des aides individuelles ou collectives pour des défenses des droits sociaux, en accordant aux personnes demandeuses, de pouvoir débattre sur des causes les concernant, et pouvoir trouver dans la mesure du possible des réponses à leurs problématiques.

Je citerai une situation vécue à la Bourdonnette. En 1996, lors de mon engagement, suite aux dégâts causés dans le quartier, feu aux poubelles, casses de vitres d'entrée d'immeubles, la gérance mettait en place une structure de sécurité gérée par deux personnes en civil. A la demande de plusieurs habitants se trouvant confrontés à devoir leur remettre une pièce d'identité lors de contrôle impromptu, nous avons organisé un débat entre eux et un grand nombre d'habitants. Le directeur de la gérance étant présent a pu rassurer les habitants en certifiant que ces agents avaient outrepassé leur droit puisqu'ils n'étaient pas habilités à le faire, donnant ainsi du crédit aux personnes concernées par les faits.

Une rencontre où les griefs ont pu être mis à plat et le rôle de ces agents clairement explicité. Mon engagement d'animatrice dans ce sens a été un engagement militant pour le bien commun en répondant à un besoin exprimé par des habitants et en faisant preuve de solidarité et d'engagement.